



CONDITIONS

Avantages réservés aux adhérents **après 3 mois de cotisations** en **contrat d'apprentissage** sur présentation de pièces justificatives.



Dès l'arrêt des cotisations: suppression des avantages mais prolongation de 6 mois en cas d'arrêt pour longue maladie, accident de travail, invalidité, chômage, congé maternité, congé parental sur présentation d'un justificatif.

Cotisation de **5€ par mois**



MONTANT DE L'ALLOCATION RESERVÉE AUX APPRENTIS

70 € en bon d'achat, à réclamer avant le 15 décembre
1 par année d'apprentissage



1ère année: Contrat d'apprentissage + 3 dernières fiches de paie

2ème année: La dernière fiche de paie

En plus d'autres avantages, de la billetterie et des bons plans disponible sur votre **ESPACE ADHÉRENT**



ACCÈS ESPACE ADHÉRENT - Site internet: agbtp.com

TUTO

ÉTAPE
1

ACCÈS ADHÉRENTS

ÉTAPE
2

ÉTAPE
3

MON COMPTE

ÉTAPE
4

MON PROFIL

ÉTAPE
5

Mon porte documents

De l'étape 3 à l'étape 5 : procédure pour déposer un document.